

---

Jour de séance 16

le mardi 16 mars 2021

13 h

Prière.

M. Arseneau soulève la question de privilège. Le président avise la Chambre qu'il n'entendra pas de question de privilège le jour de la présentation du budget et invite le député à prendre la parole à cet égard au prochain jour de séance.

---

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 16 mars 2021

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Brenda L. Murphy

---

L'hon. M. Steeves dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Perspectives économiques, 2021-2022* et, d'autre part, *Budget 2021-2022 : Ensemble, réimaginons le Nouveau-Brunswick*.

---

Sur la motion de l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

---

Conformément à l'avis de motion 28, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. McKee.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 13 h 53.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Santé pour 2019-2020	(16 février 2021) ;
rapport annuel de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick pour 2019-2020	(17 février 2021) ;
<i>Promouvoir l'efficacité du Comité des comptes publics : Seize suggestions de la vérificatrice générale au Comité des comptes publics pour accroître son efficacité : Février 2021</i>	(23 février 2021) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau- Brunswick, volume II, 2020 (audit de performance)	(23 février 2021) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau- Brunswick, volume III, 2020 (audit financier)	(23 février 2021) ;
<i>Quarantième élection générale provinciale : Le 14 septembre 2020 : Rapport de la directrice générale des élections</i>	(24 février 2021) ;
rapport annuel du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2020	(26 février 2021) ; (1 <sup>er</sup> mars 2021) ;
<i>Rapport au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée concernant les séances virtuelles de la Chambre</i>	(10 mars 2021).